

LA CHAPELLE-BOUËXIC

Plan Local d'Urbanisme



URB6A architecte urbaniste Elaboration du PLU

Arrêté le : 05/08/13
Approuvé le : 03/03/2014

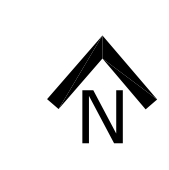


Planche 5.2

Légende

- Plan et cours d'eau
- Zone humide (cf. dispositions générales du règlement)
- Espace Boisé Classé (EBC, cf. annexe du règlement)
- Haie, bois et arbres repérés au titre de l'article L.123.1.5-7 du Code de l'Urbanisme
- Site archéologique
- Emplacement réservé
- UE Nom de la zone et couleur associée
- Contour de zone
- Marge de recul le long des départementales, depuis l'axe de la voie (usage habitat)
- Marge de recul le long des départementales, depuis l'axe de la voie (autres usages)
- Mur préservé au titre de l'article L.123.1.5-7 du Code de l'Urbanisme
- Eléments bâti préservé au titre de l'article L.123.1.5-7 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de carrière

Type de zone	Nom de la zone	Définition (voir règlement littéral)
Urbaines	UC	Centre-bourg
	UB	Extensions résidentielles du bourg
	UE	Zone destinée à recevoir des constructions, installations ou équipements de service public ou d'intérêt collectif
	UA	Zone destinée à recevoir des activités artisanales compatibles avec le tissu urbanisé et l'habitat.
	UI	Zone destinée à recevoir des activités industrielles et artisanales créant des nuisances
À urbaniser	UP	Secteur urbanisé du Château du Bouëxic et du bâti environnant.
	1AUB	Zone à urbaniser, à court terme, à vocation d'habitat
	1AUI	Zone à urbaniser, à court terme, à vocation d'activités industrielles et artisanales créant des nuisances
Agricole	2AU	Zone à urbaniser à moyen ou long terme
	A	Zone de protection du potentiel agricole, biologique ou économique des terres agricoles
Naturel et forestier	Ai	Zone de protection du potentiel agricole, biologique ou économique des terres agricoles non constructible
	AH	Secteur de hameau dans l'espace agricole
	AH2	Secteur de bâti isolé dans l'espace agricole
	NH	Secteur de hameau dans le milieu naturel
	NH2	Secteur de bâti isolé dans le milieu naturel
	N	Zone de protection, motivée par la qualité des sites, espaces ou milieux naturels et les paysages, ainsi que la protection du risque d'inondation
NP	Zone naturelle de protection stricte.	
NC	Zone de carrière	

- Liste des emplacements réservés**
- 1) Réhabilitation d'un sentier piéton (ancien chemin du Château) et création d'un espace public de composition paysagère à proximité du bourg
 - 2) Création d'un espace public central et réserve foncière en vue d'une extension d'équipement public
 - 3) Acquisition foncière pour la création d'un accès
 - 4) Requalification d'espace public et sécurisation des déplacements
 - 5) Réhabilitation d'espace public, création de stationnement et sécurisation du carrefour et des déplacements
 - 6) Elargissement de la voirie et sécurisation du carrefour
 - 7) Création d'un accès piétons, cycles et véhicules motorisés pour les futurs quartiers de développement au sud du bourg
 - 8) Réserve foncière pour la création d'une laune

